

AMUNDI ETF ICAV

Siège social :
One George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2, Irlande
(l'« ICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS LISTÉS EN ANNEXE 1 (les Compartiments)

Modification du Prospectus des Compartiments

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts et dans le dernier Prospectus de l'ICAV.

Dublin, le 16 novembre 2023

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration de l'ICAV (le **Conseil**) informe par la présente les Actionnaires de la modification détaillée ci-dessous concernant les Compartiments.

Dans le cadre des efforts continus d'Amundi pour améliorer sa gamme d'ETF, le Conseil d'administration, avec le concours de la Société de gestion, a décidé de modifier la proportion minimale d'investissements durables¹ (le **Minimum d'ID**) des Compartiments, comme décrit à l'Annexe 1 (la **Modification**).

Cette Modification entrera en vigueur le 30 novembre 2023 ou aux environs de cette date (la **Date d'effet**). Il est important de noter que la Modification ne transforme pas l'objectif et la politique d'investissement des Compartiments. Les autres caractéristiques des Compartiments demeurent inchangées.

Par conséquent, les modèles d'informations précontractuelles de chaque Compartiment de la section Publications liées aux informations ESG du Prospectus seront modifiés adéquatement. Un Prospectus mis à jour sera publié à la Date d'effet ou aux environs de cette date, sous réserve d'acceptation par la Banque centrale.

Le Prospectus et les Documents d'informations clés des Compartiments seront mis à disposition par la Société de gestion sur simple demande ou pourront être consultés sur les sites web www.amundi.com et www.amundiETF.com, à la Date d'effet ou aux environs de cette date.

Amundi ETF ICAV

¹ Proportion minimale (%) d'investissements durables comme le définit le Règlement 2019/2088/CE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »), le Règlement délégué 2022/1288/UE (« **Déclarations NTR** ») et le Règlement 2020/852/UE (« **Taxinomie** ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

AMUNDI ETF ICAV

Siège social :
One George's Quay Plaza
George's Quay
Dublin 2, Irlande
(l'« ICAV »)

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

Modification de la Proportion minimale d'Investissements durables des Compartiments

Compartiment	Proportion minimale actuelle d'investissements durables	Augmentation de la proportion minimale d'investissements durables
Amundi MSCI North America ESG Climate Net Zero Ambition CTB UCITS ETF	1 %	15 %
Amundi MSCI USA ESG Climate Net Zero Ambition CTB UCITS ETF	5 %	20 %
Amundi MSCI USA ESG Leaders UCITS ETF	5 %	20 %
Amundi MSCI USA SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	10 %	20 %
Amundi MSCI World Catholic Principles Screened UCITS ETF	5 %	25 %
Amundi MSCI World Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	5 %	20 %
Amundi MSCI World ESG Climate Net Zero Ambition CTB UCITS ETF	1 %	20 %
Amundi MSCI World ESG Leaders UCITS ETF	5 %	25 %
Amundi MSCI World SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	10 %	30 %
Amundi S&P 500 Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF	1 %	20 %
Amundi S&P 500 ESG UCITS ETF	1 %	15 %
Amundi S&P SmallCap 600 ESG UCITS ETF	1 %	10 %

Agréé en Irlande par la Banque centrale d'Irlande en tant qu'organisme irlandais de gestion collective d'actifs de type ouvert au capital variable constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à responsabilité distincte. Numéro d'immatriculation C461194. Siège social comme précédemment indiqué. Administrateurs : Mehdi Balafrej (français), Adrian Waters (irlandais), Graham Fox (irlandais).